

veio de contre la montre : Principales dimensions extraites de la réglementation fédérale

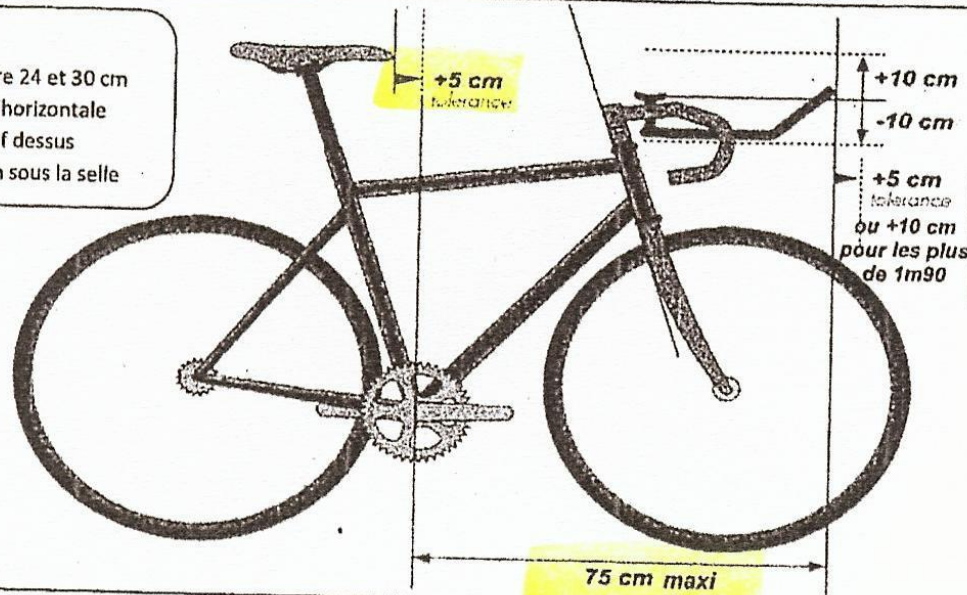
<http://www.ffc.fr/wp-content/uploads/2014/03/Titre-10-Mat%C3%A9riel-et-Equipements-vestimentaires-2014.pdf>

Recul de selle :

- ✓ Au moins 5 cm par rapport à l'axe du pédalier
- ✓ Il peut y avoir une dérogation de 5 cm (pour les petits) : la selle peut arriver à l'axe du pédalier

Selle :

- ✓ Mesure entre 24 et 30 cm
- ✓ Doit être à l'horizontale
- ✓ Pas d'adhésif dessus
- ✓ Pas de Bidon sous la selle

**Prolongateur : NOUVEAUTE 2014**

- ✓ La partie haute ne doit pas être à plus de 10 cm au dessus de l'appui des coudes
- ✓ La partie basse ne doit pas être à plus de 10 cm en dessous de l'appui des coudes

Avancée du prolongateur :

- ✓ **NOUVEAUTE 2014** : La mesure est maintenant prise entre l'axe du pédalier et l'extrémité du prolongateur **manettes de vitesse à l'horizontal comprises !**
- ✓ Avant, la mesure se prenait entre l'axe du pédalier et l'axe de la manette de vitesses → ce qui fait perdre 3 à 4 cm par rapport à 2013 !
- ✓ Il peut y avoir une dérogation de 5 cm (pour les grands) : 80 cm maxi entre l'extrémité du prolongateur (« accessoires » compris) et l'axe du pédalier
- ✓ Depuis le 29/04/2014, 5 cm supplémentaires accordés aux coureurs de plus de 1m90 : 85 cm maxi entre l'extrémité du prolongateur et l'axe du pédalier

ATTENTION, une seule dérogation possible :

- ✓ Si le recul de la selle est compris entre 0 et 5 cm, le prolongateur ne peut absolument pas dépasser les 75 cm
- ✓ Si l'extrémité du prolongateur est comprise entre 75 et 80 cm (ou 85 cm pour les coureurs de plus de 1m90), le recul de selle doit être d'au moins 5 cm